



Information destinée aux Conseillers communaux

Au cours de ces dernières semaines, l'attention de la Municipalité a plus particulièrement été retenue par les objets suivants :

* * * * *

Tunnel de Bertholod (gare de Lutry)

Ce grand projet d'assainissement (environ CHF 20 Mio) a été mis à l'enquête au printemps 2014.

En début d'année, les CFF ont informé la Municipalité que, pour des raisons de planification financière, ils étaient contraints de reporter ces travaux de 3 ans. Ils débuteront donc en 2018 pour une durée d'environ 2 ans.

Pour compenser en partie les désagréments de ce changement de programme, les CFF vont mettre en place, de manière anticipée pour la fin octobre, la passerelle provisoire piétonne qui était prévue d'être installée pendant le chantier. Cette passerelle est construite au-dessus des voies CFF. Son coût est intégralement supporté par les CFF.

Assainissement du bruit routier sur la RC780, route de Lavaux

En été 2015, les parois antibruit prévues sur la route de Lavaux ont été mises à l'enquête publique par le canton. Ce projet a soulevé deux oppositions de riverains qui sont actuellement en traitement. Sans présager d'éventuels recours, les travaux pourraient être mis en soumission et débuter en 2017 pour autant que le Conseil communal accepte au préalable la demande de crédit d'ouvrage.

Sentier de Savuit

Le secteur concerné débute dès la passerelle sur la Lutrive pour se terminer à la sortie de la forêt en direction de Savuit. Ce sentier reprendra en partie les mêmes caractéristiques techniques choisies pour le sentier de la Ligne.

Sentier de la Ligne

L'assainissement du sentier de la Ligne continue au rythme d'une étape par année. Le secteur de la Brélaz situé à l'ouest de la route de la Croix est prévu en 2017.

Route des Monts de Lavaux - Arrêt des bus entre les chemins de Crêt-Ministre et du Crêt-des-Pierres.

Les travaux sur la route des Monts-de-Lavaux ont débuté le 22 août et dureront jusqu'à la mi-décembre 2016. Ces travaux consistent à aménager un nouvel arrêt de bus et à réaménager les carrefours Crêt-Ministre et Crêt-des-Pierres conformément au préavis municipal N° 1220/2016.

Route Monts-de-Lavaux - Suppression des passerelles en bois

Ces passerelles ont trente ans et la vétusté de leur structure en bois impose, à terme, un inévitable remplacement. Une étude de faisabilité a permis de vérifier et de confirmer qu'il était possible de les remplacer par un véritable trottoir. Ce projet a retenu l'attention de l'État et il étudie actuellement la possibilité de coordonner des travaux de correction routière avec notre projet.

Route de la Croix

Les travaux d'entretien de cette route ont permis de révéler que le pont enjambant les voies CFF au secteur de la Brélaz était en partie dégradé par l'action du gel et du sel de déverglaçage. La partie concernée par ces dégâts a été interdite à la circulation par la pose d'éléments de barrage mobile lourd. Un projet d'assainissement du pont est en cours d'étude en coordination avec la division des ouvrages d'art des CFF.

Déchets organiques

En début d'année il a été constaté que ces déchets étaient systématiquement pollués par des sacs en plastique. Cette pollution rendait impossible la valorisation de ces déchets. La mise en place d'une campagne d'information, avec comme support l'Echomunal, la distribution de sacs compostables et des affichettes collées sur les containers, a semble-t-il porté ses fruits. En effet, nous constatons depuis quelques semaines une nette amélioration de la qualité de ces déchets organiques.

Ecopoints

Les travaux de réaménagement de ces Ecopoints sont en cours. Ils s'achèveront à la fin octobre 2016.

L'éventail des déchets récoltés dans ces Ecopoints réaménagés a été augmenté par la pose de conteneur à ordures ménagères. Ces nouveaux conteneurs permettent de se débarrasser des sacs-poubelle en tout temps sans attendre le passage du camion poubelle.

Ramassage des ordures ménagères

Lors du préavis concernant le crédit d'ouvrage pour le réaménagement des Ecopoints (1204/2014) il était mentionné ceci :

« Économiquement, il n'est pas raisonnable de garder deux ramassages hebdomadaires avec des camions qui tournent à moitié vides, raison pour laquelle nous prévoyons d'en supprimer un, excepté dans le Bourg (au Sud de la RC 780) où les deux ramassages seront maintenus. En effet, la typologie des lieux ne permet pas l'entreposage de conteneurs. De plus, en raison des nombreux commerces et manifestations, nous jugeons plus adéquat de maintenir ce deuxième ramassage.

En contrepartie, il est prévu d'équiper chaque Ecopoint d'un conteneur de 5'000 lt pour le dépôt des ordures ménagères. Ce dimensionnement tient compte d'une diminution du ton-

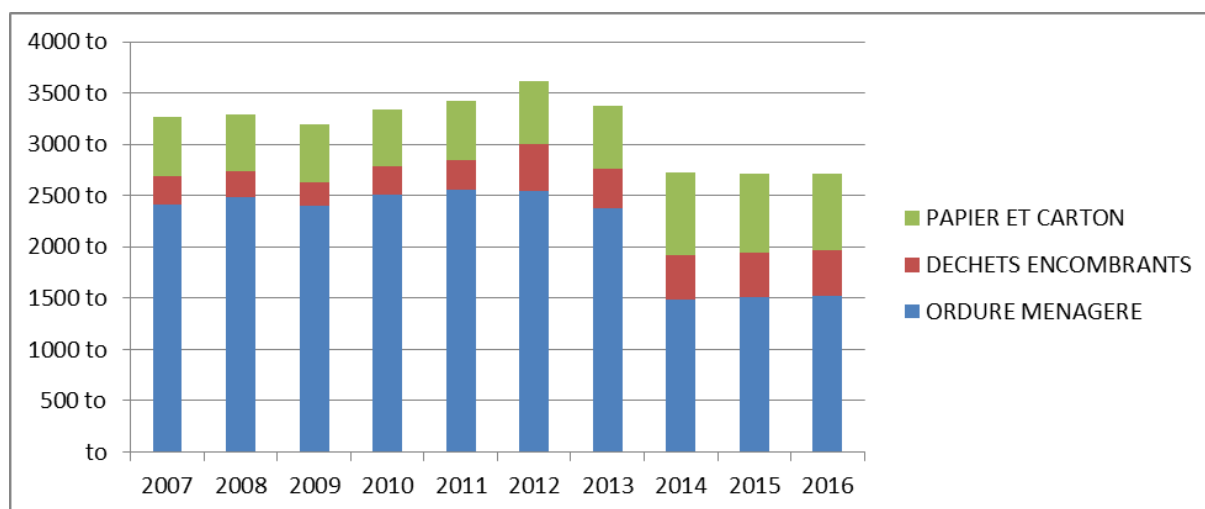
nage des ordures ménagères ramassées porte-à-porte dans la mesure où certaines personnes amèneront leurs ordures ménagères aux Ecopoints. »

Ce crédit d'ouvrage a été accepté par le conseil communal, les travaux de réaménagement des Ecopoints sont engagés et ceux-ci seront terminés cette année.

Dès lors, il a été décidé d'appliquer, pour les prochaines années, la mesure d'économie mentionnée plus haut.

Le changement de la périodicité du ramassage des ordures ménagères sera communiqué notamment à travers l'Echomunal et le courrier tout-ménage que les habitants de Lutry reçoivent en fin d'année avec le plan de ramassage des déchets.

Le graphique ci-dessous transcrit le tonnage des déchets ramassés ces dix dernières années (taxe au depuis janvier 2014). Pour l'année 2016, nous avons estimé les quantités en fonction de celles ramassées dans les 6 premiers mois.



Parascolaire

Une nouvelle **garderie UAPE** (Unité d'accueil pour écoliers) a été ouverte dès le 8 août dans des locaux au Ch. de la Toffeyre. Cette structure sera inaugurée officiellement le 13 octobre 2016.

La Commune offre ainsi **180 places** se répartissant comme suit :

Pré-scolaire :	Garderie des Moulins	capacité	29 enfants (dont 15 bébés)
	La Toffeyre		40 enfants
Para-scolaire :	Les Marionnettes		45 enfants
	Espace-Bourg		30 enfants
	La Toffeyre		36 enfants

Deux nouvelles **cantines scolaires** ont également été ouvertes à la rentrée scolaire 2016 :

- Espace Bourg (ancienne UAPE) : capacité 40 enfants
- Collège des Pâles : 40-50 enfants

Ces cantines s'ajoutent à celles déjà en activité aux

- Collège de Corsy : 50-60 enfants
- Collège de La Croix : 40-50 enfants

soit jusqu'à **200 enfants accueillis**, sans compter les pique-niqueurs du collège de La Croix.

Jeunesse

Une convention a été signée avec la fondation Idée Sport pour un projet « **Open Sunday** ». Celui-ci prévoit l'ouverture d'une salle de gymnastique chaque dimanche après-midi en hiver pour les enfants de 5 à 12 ans à partir de novembre 2016 pour une période d'essai jusqu'à fin-avril 2017. La poursuite de ce projet sera réévaluée en fonction de l'intérêt rencontré.

Hôtel Le Rivage

L'exercice 2015 s'est bouclé par un bénéfice d'exploitation de CHF 3'448.-, après amortissement de CHF 59'667.- et impôts.

Ce résultat conforte la stratégie du Conseil d'administration pour le redressement de l'Hôtel Le Rivage. Il salue les efforts sans faille de son Directeur pour atteindre les objectifs.

Site internet www.lutry.ch

Un nouveau site web adaptatif a été mis en ligne le 1^{er} septembre 2016. La navigation a été repensée, l'ensemble des contenus renouvelé et agrémenté de nombreuses illustrations.

Autoroute – travaux d'assainissement relatifs au bruit

La Municipalité a pris connaissance, avec attention, des informations que lui a transmises l'OFROU (Office fédéral des routes), informations qui ont également été communiquées aux riverains de l'autoroute A9 lors des séances publiques qui se sont tenues le 26 août 2016. Les travaux d'assainissement et les mesures d'allègement (décisions visant à libérer l'OFROU de l'obligation de prendre des mesures de protection contre le bruit) feront l'objet d'une enquête publique par le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication). La Municipalité de Lutry sera vigilante, en particulier s'agissant des mesures d'allègement cas échéant, elle prendra position. Par ailleurs, elle invite l'ensemble des propriétaires riverains de l'autoroute A9 à s'informer, de manière complète, des aspects du projet qui les concernent durant l'enquête publique et, le cas échéant, à former opposition afin de défendre leurs droits. La Municipalité de Lutry rappelle qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, s'agissant des travaux relatifs à l'autoroute A9.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Révision 2016

En vertu des dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son ordonnance d'application (OAT) révisée, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, les zones à bâtir légalisées doivent désormais strictement correspondre aux perspectives de croissance à un horizon de 15 ans.

S'agissant du PALM, le taux de croissance a été fixé à 1.8 % à l'intérieur du périmètre compact considéré dans son ensemble (en % de la population 2008, par année).

Au printemps 2016, le potentiel d'accueil de l'agglomération (réserves à bâtir + projets communaux) excédaient d'environ 40'000 habitants la valeur limite autorisée (80'000 habitants supplémentaires sur la période 2014-2030).

De nombreuses séances de coordination ont été ainsi nécessaires entre les instances communales (techniques et politiques), les schémas directeurs et le canton, afin de prioriser les différents projets communaux et d'assurer leur suivi au travers d'un outil de suivi ad hoc.

Pour Lutry, seuls 2 projets de planification « non prioritaires », prévus dans le cadre du chantier 6 (Corsy / La Conversion) du SDEL, dans les secteurs de Converney et des Pierrettes, sont finalement reportés au-delà de 2030. L'essentiel des développements prévus dans le cadre du scénario n° 1 « Charnière verte » de ce même chantier 6 (cf. rapport de gestion ATB 2015), ainsi que par le PQ « Burquenet Sud » (cf. ci-dessous), sont maintenus en deçà de cet horizon.

A noter que le *PALM 2016 – 3^{ème} génération* constitue le thème central de la Conférence d'agglomération du 6 octobre 2016.

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) – Etude stratégique d'évolution du paysage

Le volet principal de l'étude, soit le concept de valorisation paysagère (10 balades thématiques s'appuyant sur des éléments représentatifs de l'Est lausannois), a été validé par le comité de pilotage du SDEL (COFIL Est) le 24 mars 2016.

Le guide des bonnes pratiques (végétation indigène, quotient de verdure, points de vue et belvédère, espaces ouverts emblématiques, etc.), constituant une annexe à cette étude, sera finalisé dans le courant de l'automne 2016.

Plan de quartier (PQ) « Burquenet Sud »

Conformément aux demandes émises par le Service cantonal du développement territorial (SDT) dans son rapport d'examen préalable du 27 avril 2016, le dossier a été complété et modifié sur divers points secondaires (coordination, stationnement, aspects fonciers).

L'ensemble des documents a été livré au SDT le 30 août 2016 pour examen préalable complémentaire

Etude de planification dans le secteur du plan partiel d'affectation (PPA) « Le Miroir » et dans la zone agricole attenante

Dans son rapport d'examen préalable complémentaire n° 1 du 5 novembre 2013, le SDT a notamment demandé la mise en œuvre d'une étude stratégique sur les surfaces d'assolement (SDA) incluant un bilan communal des SDA et des propositions de compensation (base : mesure F12 du PDCn).

En conséquence, le rapport d'aménagement selon art. 47 OAT a été complété par une « Stratégie des surfaces d'assolement » des hauts de la commune de Lutry, au-dessus de l'autoroute, dressant un inventaire des surfaces à compenser, des surfaces de compensation potentielles, ainsi qu'un bilan des surfaces d'assolement. Un processus de compensation y est défini, impliquant le dézonage simultané d'une zone de verdure ou d'utilité publique au lieu-dit « Le Miroir » (modification du plan général d'affectation).

Les 2 projets de PPA « La Pachoude » et « Bois de la Chaux », accompagnés d'un projet de modification du plan général d'affectation, ont été transmis au SDT le 2 septembre 2016 pour nouvel examen.

Rénovation du groupe scolaire des Pâles

A l'issue des travaux de la 2^{ème} étape, le bâtiment des Pâles 1 (incluant notamment la nouvelle cafétéria) a été mis en service pour la rentrée scolaire 2016-2017, conformément au planning défini dans le préavis municipal n° 1203-2014.

Savuit – Bâtiment de La Balance

Conformément au préavis municipal n° 1215/2015, les études de projet ont été finalisées au cours du printemps 2016.

Le projet a été présenté à la Commission consultative de la zone ville et villages le 19 mai 2016, puis à la Commission consultative de Lavaux le 1^{er} juillet 2016. Toutes deux ont émis un préavis largement favorable, permettant d'envisager une mise à l'enquête publique durant le 2^{ème} semestre 2016.

Projet privé d'importance

La décision de la Municipalité de Lutry du 3 novembre 2015 autorisant la construction d'un bâtiment et la création d'une crèche-garderie d'enfants sur la parcelle n° 67, sise à la place des Halles 11-13, a été confirmée par arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du 31 août 2016. Cet arrêt peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral dans les 30 jours.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 12 septembre 2016